



Rédaction des statuts d'une sarl

Par **Maudouss**, le **17/11/2015** à **17:04**

Bonjour,
Nous sommes deux, avons ouvert récemment un restaurant et actuellement en ei mais nous souhaitons créer une sarl ou nous serions chacun à 50% pour ce resto.
J'ai lu beaucoup de documentation mais une question ne trouve pas réponse : dans le chapitre des statuts qui concerne ce que chacun apporte en numéraire, je bloque pour rédiger car notre restaurant fonctionne déjà même timidement, nous avons tout acheté et nous n'avons plus de liquidité d'avance à déposer/déclarer dans ce statut.
alors est ce obligatoire de déclarer du numéraire ? peut on y mettre une somme vraiment modeste ? car j'ai bien compris que cela sera déposé sur le compte bancaire...etc
Pour le chapitre "nature", c'est plus simple il suffit, je suppose d'inscrire le matériel déjà existant.
Merci d'avance